



PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Annecy, le 17 mars 2020

Direction des Relations
avec les Collectivités Locales

Bureau des contrôles de légalité et budgétaire

Courriel: pref-collectivites-locales@haute-savoie.gouv.fr

LE PREFET DE LA HAUTE-SAVOIE

à

Mesdames et messieurs les maires du département
Mesdames et messieurs les présidents des établissements publics de
coopération intercommunale

En communication à :

Monsieur le président de l'association des maires de Haute-Savoie
Monsieur le président du conseil départemental de la Haute-Savoie
Monsieur le président du centre de gestion de la fonction publique
territoriale
Messieurs les sous-préfets d'arrondissement

CIRCULAIRE URGENT

OBJET : Convocations et installation des nouveaux conseils municipaux

REF : Mesures exceptionnelles liées à l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux instructions du gouvernement qui a validé les résultats du premier tour des élections municipales du 15 mars 2020, il vous appartient de réunir le Conseil Municipal en application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (article L.2121-7 et suivants) entre le vendredi 20 mars et le dimanche 22 mars 2020.

Il conviendra de prévoir le **lieu de réunion le plus adapté** pour respecter les consignes de sécurité sanitaire. Je vous rappelle les « mesures barrières » à mettre en place : se désinfecter les mains à l'entrée et à la sortie du conseil municipal et autant de fois que nécessaire, garder les distances de sécurité recommandées (soit un mètre minimum), tousser ou éternuer dans son coude, utiliser des mouchoirs à usage unique, saluer sans se serrer la main, et éviter les embrassades.

En conséquence, vous voudrez bien prendre toutes les dispositions nécessaires pour convoquer dans les délais et selon les modalités réglementaires les nouveaux conseillers municipaux élus le 15 mars 2020 : à savoir dans un délai de trois jours francs, une convocation écrite ce jour pour la tenue du conseil le samedi 21 mars 2020 ou, demain mercredi pour la tenue du conseil le dimanche 22 mars 2020.

Mes services sont à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Le préfet



Pierre LAMBERT